



Convention collective trop sévère

Par **marlene27**, le **23/09/2009 à 19:56**

Bonjour,
Un cabinet d'architecte est prêt à m'embaucher en tant que secrétaire. Ils sont en plein développement et n'ont pas beaucoup de moyen. Ils voudraient me rémunérer à peu près 1200 euros. J'ai un bac+2 et donc leur convention collective les oblige à me payer un minimum de 13 euros net de l'heure, ce qu'ils ne peuvent pas. Etant vraiment intéressé par le poste, je leur ai alors proposé
- soit d'être rémunéré à temps partiel et de faire plus d'heures
- soit de ne pas faire valoir mon DUT pour le moment le temps qu'ils se développent
Ils se sont renseignés de leur côté auprès de leur comptable sur ce qui pourrait rendre cette embauche possible, mais ont du mal à trouver des réponses.
Mes questions sont donc :
- Dans le cas où je ne fais pas valoir mon DUT dans mon contrat pour être moins rémunérée au départ, mon futur employeur a certainement peur que je veuille le faire valoir au bout d'un certain temps et que j'exige d'être mieux payé. J'ai beau leur dire que je suis de bonne foi, je comprends qu'ils soient méfiants! Comment faire pour pouvoir faire cela et qu'ils n'ai pas l'impression de prendre un risque?
- Connaissez-vous des aides ou dispositifs de l'état qui pourrait rendre possible cette embauche?
Merci d'avance
Marlène